



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

## SEANCE DU 27 JANVIER 2025

A la suite d'une convocation du mardi 21 janvier 2025, les membres du Comité syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 27 janvier 2025 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ **Etaient présents : 28**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Alexandre CASSARO, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Jean-Paul HILPERT, Grégoire LEININGER, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETY, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Hubert BUR, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Pierre THIL.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 5**

Messieurs Jean-Claude HEHN ont donné procuration à Jean-Paul HILPERT, Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Joël NIEDERLAENDER a donné procuration à Bernard CLAVE, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Pierre THIL

✓ **Excusés : 15**

Madame, Messieurs, Jean-Luc JEHIN, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Guy BORN, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel WALKOWIAK, Marc SENE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Serge STEBLER, François GATTI.

✓ **Absents : 7**

Mesdames, Messieurs, Chantal PLATTE, Durkut CAN, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, Roland GLODEN, Cathia HEIM, David SUCK.

-----

## 01. ADMINISTRATION GENERALE

**OBJET : CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS POUR L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET LE RENOUELEMENT DES INSTALLATIONS COMMUNES SUR LE SITE DE FOLPERSVILLER A SARREGUEMINES**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération du 14 décembre 2016, relative à la convention conclue entre la CASC et le Sydeme, portant sur la répartition des frais liés à l'entretien, à la maintenance et au renouvellement des installations communes situées sur le site de Folpersviller à Sarreguemines, avec une clé de répartition financière fixée à 70 % pour le Sydeme et 30 % pour la CASC.

Cette convention étant arrivée à échéance au 31 décembre 2024, le Président propose de la renouveler en adoptant une nouvelle clé de répartition financière pour les installations communes, fixée comme suit :

Poste	% CASC	% Sydeme
Voirie	30%	70%
Espaces verts	10%	90%
Protection Incendie	30%	70%
Assainissement	30%	70%
Accueil du site / Pesée	50%	50%
Vidéoprotection	30%	70%

Le détail des coûts est présenté dans la proposition de convention annexée à la présente délibération.

La convention sera conclue pour une durée de 2 ans, prenant effet à compter du 1er janvier 2025 et arrivant à échéance le 31 décembre 2026.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité syndical

Délibère par :

33 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

**Décide**

- D'autoriser le Président à signer la convention ci-annexée.

Fait à MORSBACH, le 27 janvier 2025

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :  
Compte tenu de la publication de la délibération,  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le **13 FEV. 2025**

